

Lundi 30 octobre 2017



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre COX

(N° 41) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. SWAN

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act*

M. SWAN

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur l'organisation du gouvernement/The Executive Government Organization Amendment Act*

---

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

#### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

#### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

#### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

#### **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. ALLUM  
M. KINEW  
M<sup>me</sup> LATHLIN  
M. LINDSEY  
M. MALOWAY  
M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)  
M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

## **GRIEFS**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **COMITÉ PLÉNIER**

### **COMITÉ DES SUBSIDES**

(21 h 23 min)  
(Assemblée — Justice)  
(salle 255 — Développement durable)  
(salle 254 — Conseil exécutif)

---

### **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE**

M. le *ministre* FRIESEN

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017*

---

### **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN

(N<sup>o</sup> 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*  
(Période des questions orales — 15 min)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N<sup>o</sup> 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*  
(M. MALOWAY — 4 min)

Motion de M. le *ministre* PEDERSEN

(N<sup>o</sup> 39) — *Loi sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange canadien (modification de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et de la Loi sur les professions de la santé réglementées)/The Canadian Free Trade Agreement Implementation Act (Labour Mobility Act and Regulated Health Professions Act Amended)*

(M. LINDSEY — 28 min)

---

## **DEUXIÈME LECTURE**

M. le *ministre* EICHLER

(N<sup>o</sup> 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* COX

(N<sup>o</sup> 37) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

---

## **MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT**

Motion de M. MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — illimité]

---

## **PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

#### PROPOSITIONS — DÉBAT

Motion de M. KINEW — Maintien de l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants et leurs familles

9. Attendu :

que le gouvernement provincial a éliminé le plafond qui empêchait que les frais de scolarité universitaires soient augmentés au-delà du taux d'inflation, qu'il permet dorénavant une augmentation de cinq pour cent en sus de l'inflation et qu'il dérégleme les frais de cours;

que les universités situées à Winnipeg et à Brandon se préparent à augmenter les frais de scolarité au taux maximal, ce qui représente des milliers de dollars de plus en frais de scolarité et de cours pour les étudiants inscrits à un programme d'études de quatre ans;

que les frais de scolarité universitaires doivent être abordables pour tous les étudiants et leurs parents;

que les étudiants et les familles à faible revenu seront les plus durement touchés par une augmentation des frais de scolarité et que certains étudiants au Manitoba ont déjà recours à des services supplémentaires comme les banques alimentaires afin de pouvoir payer leurs études;

que les frais de scolarité constituent le principal obstacle à l'accès aux études postsecondaires et que le Manitoba devrait continuer à se classer au troisième rang des provinces et territoires ayant les plus faibles frais de scolarité;

que le maintien du plafond applicable aux frais de scolarité permettra aux universités manitobaines de continuer d'attirer des étudiants de tous les milieux socioéconomiques et à tout le monde dans la province de pouvoir faire des études;

que le premier ministre a gelé les salaires des fonctionnaires ouvrant la porte à une augmentation des frais de scolarité, ce qui nuira à l'accès des étudiants aux études postsecondaires et à des emplois bien rémunérés par la suite;

que le premier ministre, sans consulter les étudiants ou leurs familles, a présenté un projet de loi pour éliminer le plafond applicable aux frais de scolarité malgré les diverses rencontres qu'il a eues avec les leaders étudiants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à retirer le projet de loi 31 et à maintenir le plafond applicable aux frais de scolarité pour que les augmentations ne dépassent pas le niveau d'inflation et que l'éducation demeure abordable pour chaque étudiant et chaque famille au Manitoba.

---

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira au besoin le mardi 31 octobre 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

---